

Personnes âgées

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

[Français]

Mme le Président: Les avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—
PROJETS DE LOI PUBLICS

[Français]

Mme le Président: Tous les ordres qui précèdent le numéro 321 sous la rubrique Projets de loi publics émanant des députés sont-ils réservés du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LA COMMISSION DES PERSONNES
ÂGÉES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury) propose: Que le projet de loi C-521, concernant les personnes âgées, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

—Madame le Président, au cours de mon intervention d'aujourd'hui, je voudrais mettre en lumière un problème social pressant et très grave qui, dans une certaine mesure, nous concerne tous. La mesure dont nous sommes saisis pourrait être un moyen de le résoudre. Les députés en auront peut-être d'autres plus efficaces à proposer. De toute façon, j'estime qu'il est essentiel que le Parlement se penche sérieusement et consciencieusement sur les besoins des personnes âgées et tout particulièrement sur les mauvais traitements dont elles sont les victimes dans les maisons d'accueil et autres établissements de soins partout au Canada.

Je suis heureux de constater que, depuis que j'ai présenté cette mesure, le gouvernement a produit, en collaboration avec les représentants des provinces et des territoires, un rapport utile et bien documenté sur le vieillissement. Ce rapport, préparé au départ à l'intention de la délégation canadienne à la Conférence mondiale des Nations Unies sur le vieillissement, aborde un certain nombre de problèmes d'ordre humanitaire touchant les personnes du troisième âge, notamment la sécurité du revenu, le logement, la santé et l'assistance sociale.

● (1530)

Toutefois, il a été rédigé davantage dans un but d'information que dans un esprit critique et il reflète le point de vue des représentants du gouvernement plutôt que celui des vieillards proprement dit. De ce fait, il passe sous silence l'insuffisance des installations et des soins prodigués, ainsi que les injustices et les abus plus graves dont sont victimes bon nombre de personnes du troisième âge au Canada. Il n'est question des soins hospitaliers que dans quelques pages du rapport et les commentaires émanant des vieillards eux-mêmes à l'égard du niveau et de la qualité des soins hospitaliers qui leur sont prodigués brillent par leur absence. Bref, les personnes visées par ce rapport n'ont pas eu leur mot à dire dans la préparation de celui-ci, qui ne défend guère leurs intérêts.

Il existe toutefois de plus en plus de témoignages provenant d'autres sources, selon lesquels les cas de sévices à l'égard des vieillards—comme toutes les autres formes de violence sociale, notamment celle des parents à l'égard de leurs enfants ou des maris envers leur femme, par exemple—constituent un problème social qui atteint des proportions considérables et qui ne fera qu'empirer au fur et à mesure où le nombre de vieillards augmentera, dans notre société, et que les tensions économiques s'aggraveront.

En octobre 1980, le Conseil consultatif de l'Ontario sur les personnes du troisième âge a effectué une étude intensive sur les attitudes des vieillards à l'égard de certains de leurs besoins et de leurs problèmes les plus urgents. La plupart des critiques formulées dans ce rapport intitulé «A travers les yeux des autres» s'adressaient expressément aux maisons de retraite et aux foyers de vieillesse.

Il ressort de la plupart des conclusions détaillées de cette enquête que les personnes du troisième âge souffrent de l'isolement et de la séparation dont elles font l'objet dans ces établissements. Elles ne veulent ni être enfermées ni coupées du reste du monde, ni privées de relations et d'activités normales. Elles veulent qu'on les appelle par leur nom et qu'on reconnaisse leurs qualités et leur caractère en tant que personnes humaines, qu'on leur sache gré de l'apport qu'elles ont fait à la société durant toute leur vie et qu'on les respecte en tant que telles.

Toutefois, il semble que le personnel de ces établissements soit souvent insensible, impatient, paternaliste, et qu'il se soucie fort peu des besoins fondamentaux des résidents en matière de vie privée et de dignité personnelle. Selon certains déclarants, on a tendance à soigner les personnes âgées à la chaîne et ces installations sont organisées pour satisfaire davantage le personnel que les résidents.

L'étude a révélé que les vieillards se plaignaient très fréquemment de ce que les salles étaient bondées et les installations sanitaires tout à fait insuffisantes. L'absence d'installations spéciales pour les vieillards handicapés a suscité maints commentaires. L'étude fait état par ailleurs de ce que les vieillards éprouvent chaque jour d'innombrables petites frustrations, ne serait-ce qu'à cause d'une fontaine qui n'a pas été conçue pour répondre aux besoins des vieillards en chaise roulante ou de robinets qui sont durs à actionner.

L'étude mentionne que les vieillards se font fréquemment dérober leurs effets personnels, que leurs vêtements et d'autres